

**RAPPORT N° 02/2-45**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL**  
**CREATION DE POSTE AU TABLEAU DES EFFECTIFS**

( Maître Nageur Sauveteur contractuel)

L'effectif des maîtres nageurs sauveteurs étant réglementé dans les piscines, il apparaît nécessaire de renforcer temporairement pour les besoins des services son effectif, d'un maître nageur sauveteur.

Je vous propose à cet effet la création d'un emploi contractuel à l'effectif communal, en vertu de l'article 3 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, pour faire face à un besoin occasionnel.

Le contrat pourra être conclu pour une période de 3 mois, renouvelable 3 mois.

La nature des fonctions est la suivante :

- sécurité et surveillance des piscines et baignades,
- encadrement des personnes pratiquant la natation

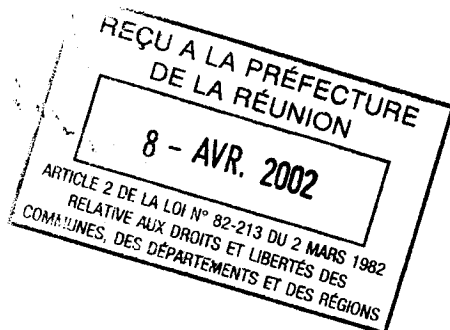
Le niveau de recrutement est fixé au Brevet d'Etat d'éducation sportive activités de natation.

Le niveau de rémunération minimum est fixé à 1420 euros bruts mensuels.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**



**DELIBERATION N° 02/2-45  
du Conseil Municipal  
en séance du mercredi 27 mars 2002**

**OBJET**

**GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL  
CREATION DE POSTE AU TABLEAU DES EFFECTIFS**

(Maître Nageur Sauveteur contractuel)

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le rapport n° 02/2-45 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE  
(5 abstentions - dont 2 par procuration)**

Approuve la création d'un emploi contractuel de Maître Nageur Sauveteur à l'effectif communal.

---

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint-Denis le, - 4 AVR. 2002

**LE MAIRE**

**René-Paul VICTORIA**

